

Procès-verbal relatif à l'Accord général sur le commerce des services, concernant les listes des pays les moins avancés

Fait à Genève, le 20 décembre 1995

Texte: [IBDD de l'OMC 1996, volume 2/6-7](#), [WT/Let/88](#)²²⁷

Enregistrement auprès des Nations Unies: 1^{er} août 1997, [A-31874](#)

R.T.N.U.: [1985 R.T.N.U. 501](#)

Clauses pertinentes

...

Considérant qu'aux termes de la Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés adoptée à Marrakech le 15 avril 1994, les pays les moins avancés avaient un délai expirant le 15 avril 1995 pour présenter leurs listes conformément à l'article XI de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce,

Considérant qu'en application des dispositions de la Décision ministérielle susmentionnée, l'Angola, le Botswana, le Burundi, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Haïti, les Îles Salomon, le Lesotho, le Malawi, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, la République centrafricaine, le Rwanda, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et le Zaïre ont présenté, conformément à l'Accord général sur le commerce des services, des listes d'engagements spécifiques qui sont jointes au présent Procès-Verbal.

Considérant que le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a approuvé les listes susmentionnées (à l'exception de celle des Îles Salomon) le 31 mai 1995, et la liste des Îles Salomon le 13 décembre 1995,

Considérant qu'il convient en conséquence d'annexer ces listes à l'Accord général sur le commerce des services, et

Agissant en qualité de dépositaire de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, qui comprend l'Accord général sur le commerce des services,

ai fait annexer les listes ci-jointes au texte authentique de l'Accord général sur le commerce des services.

²²⁷ À sa réunion des 13 et 15 décembre 1995, le Conseil général a approuvé les listes concernant les marchandises et les services des Îles Salomon, après la date limite du 15 avril 1995 fixée dans la Décision de Marrakech en faveur des pays les moins avancés ([WT/GC/M/9](#)).